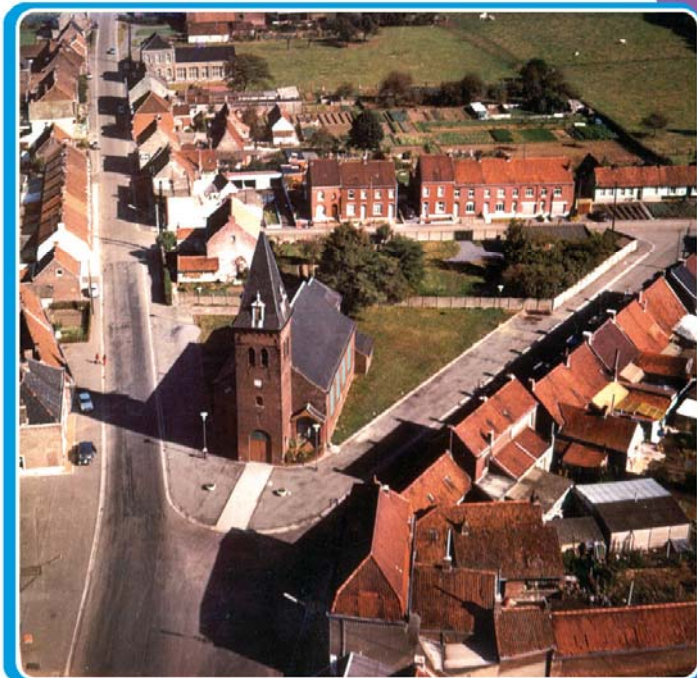


ESTAIMPUIS
Circuit pédestre La Leersoise



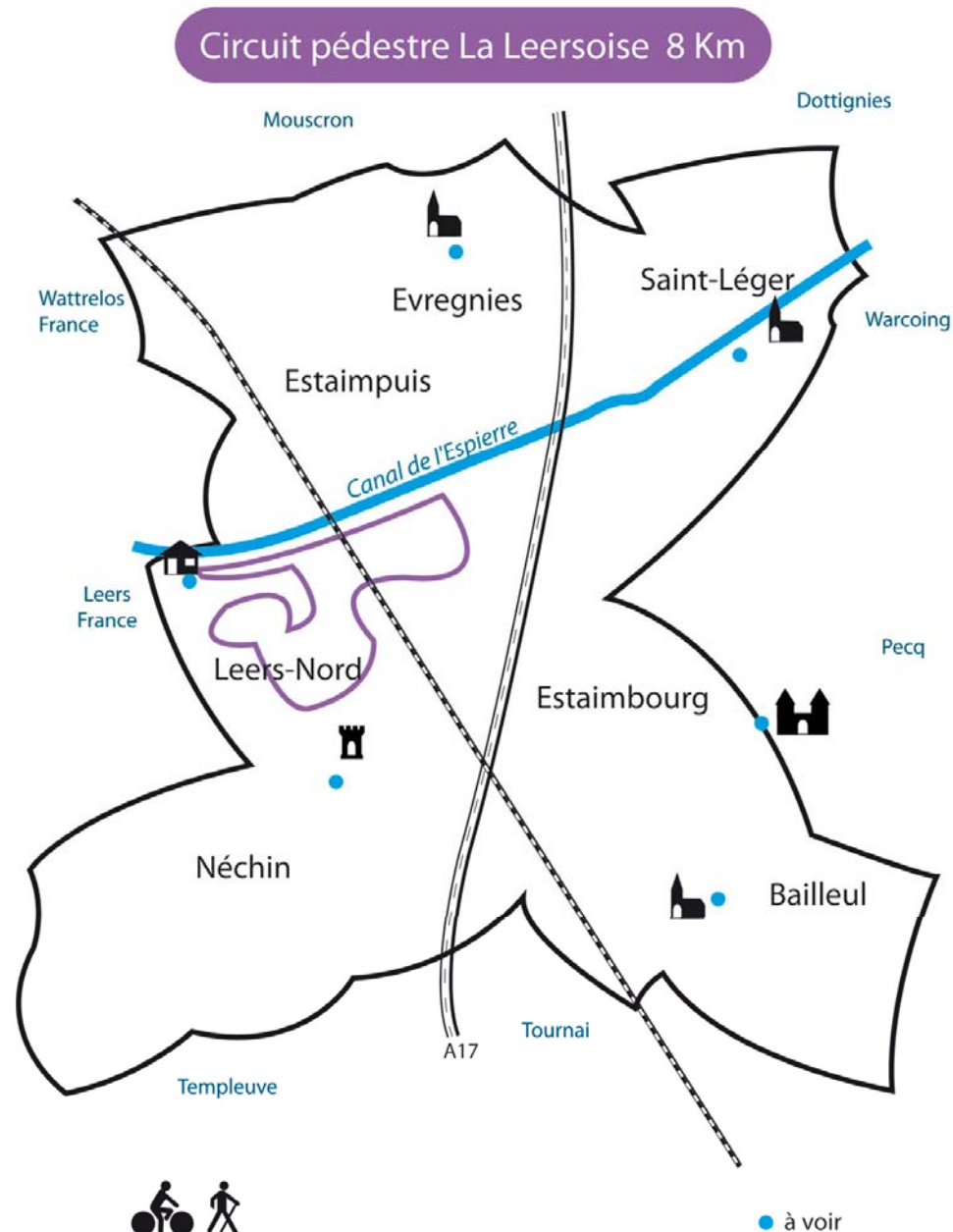
8 km

à pied

1h à 1h30

Départ : Maison du Canal (6 rue du Canal 7730 Leers-Nord)

Contact : 0032 (0)56 48 20 20



- à voir

Toutes les balades sont sur le site du tourisme
www.estaimpuisentitequivit.be

LEERS-NORD

Quelques généralités sur le village de Leers-Nord :

Nombre d'habitants au 31.12.2008 : 1536

Superficie : 405 hectares

Relief : 20,50 m d'altitude au seuil de l'église

Terrain généralement uni, sol argileux fertile, pays agricole

Cours d'eau : l'Espierre (affluent de l'Escaut), rieu Delbecq

Hameaux : Belva, Cornet, Encrchoi, Fournette, Rieu et Salinnes (1833)

Etymologie : du mot allemand « leer » signifiant « vide », terre vague, inculte, pâture.

Dicton : « Pour être d'Leers, i faut être tché din l'ri ! »

(« pour être de Leers il faut être tombé dans le ruisseau ! »).

Le canal de l'Espierre



Quand vous êtes dos à la Maison du Canal, tournez à gauche, dans la rue du Canal; au bout, à la chapelle, tournez à gauche (rue du Rieu) ; laissez la cité à votre droite; dans le prochain tournant, prenez à gauche un chemin à travers champs qui rejoint le canal ; au bout, tournez à droite dans un sentier dallé à travers champs, qui repart vers la place (rue de la Planche)



Ce sentier est encore bordé d'une haie d'aubépine classée, dernier témoin vivant de nos paysages traditionnels profondément humanisés. Faut-il rappeler les avantages d'une haie, un véritable écosystème en soi ? La haie freine l'érosion du sol, épure les eaux de ruissellement, protège du vent, attire quantité d'insectes, oiseaux et mammifères...

Traversez la place vers l'église, empruntez le sentier qui longe la salle paroissiale ; vous arrivez dans la Petite Rue ; tournez à droite puis, au bout, à gauche (rue de Berne).

A votre gauche, la maison n°4 sert actuellement de Maison communale. C'était la propriété de Julien Commine, bourgmestre de 1904 à 1925, un colombophile mondialement connu.



Au prochain T, tournez à droite puis à gauche (rue Arthur François) ; suivez cet axe sur 800 m (vous arrivez dans la rue du Cornet, puis dans la rue de la Frontière).



Au bout de la rue à gauche : ancien poste de douane belge. Beaucoup de commerces étaient rassemblés à la frontière (épiceries, estaminets...) et le tabac était la marchandise la plus fraudée.

Borne frontière



Après la suppression des enclaves, la frontière entre la Belgique et la France se fixa définitivement à l'endroit actuel avec le traité de Courtrai en 1819. Cette borne, placée en face de l'ancien bureau des douanes de Leers-Nord, porte un N pour « Nederland » (à cette époque la Belgique est sous tutelle hollandaise), et F pour « France ». Quatorze bornes jalonnaient ainsi la frontière entre Leers-Nord et Leers-France.

Tournez à gauche (rue Reine Elisabeth), ensuite encore à gauche (rue des Longs Trieux). A 200 m, empruntez à droite un sentier dallé à travers champs, vers la ferme Brugge.

Passez devant la ferme, tournez à gauche (rue des Salinnes) et continuez tout droit dans la rue de Néchin; dans 1 km, à un T, tournez à gauche.

Place communale

L'église Saint-Vaast a été bâtie en 1828, après le partage du village entre Leers-Nord et Leers-France. Plus de 90 hommes s'en vinrent piocher dans les ruines du château de la Becque et 15 chariots à 3 chevaux amenèrent chacun 6 charges de débris qui furent employés aux fondations de l'église. Le sieur Bury, maître briquetier à Pecq, a fourni 260.000 briques pour l'église.

Saint Vaast (Gaston), catéchiste de Clovis et évêque d'Arras, est prié pour les enfants qui ont peur de marcher (« Avec Saint Vaast, in s'in va ! »).



Vous passez derrière l'église, tournez à droite (rue du Centre)

A droite, la ferme Bonte.

Dans la même famille depuis trois générations (1894), cette ferme a été reconstruite en recul de la voie ferrée, en 1843, la toiture ayant brûlé suite à la projection d'escarbilles de la locomotive à vapeur. Elle fut achetée à l'époque pour 11300 francs avec deux chevaux, six vaches, la nourriture du bétail et le matériel agricole.

Passez le passage à niveau; au bout, à 700 m, tournez à gauche; continuez sur cet axe principal sur une distance de 400 m environ. Empruntez la route à gauche en bas du pont (rue Léon Descamps) et rejoignez le chemin de halage ; longez celui-ci en vous dirigeant vers votre point de départ.

Retour Maison du Canal

LEERS-NORD

